

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2018

- **Dividende de 1 € par action, mis en paiement à partir du 14 septembre 2018**
- **Renforcement du Conseil d'administration avec la nomination d'un nouveau membre**

Bruxelles le jeudi 7 juin 2018 (8h00) – L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société COIL s'est tenue hier. Avec un quorum de 69,1 %, les actionnaires de la Société ont approuvé l'intégralité des résolutions, notamment celle concernant les comptes annuels de l'exercice 2017 et celle relative au versement d'un dividende ordinaire. Cette Assemblée a également permis à la Société d'enrichir sa gouvernance pour soutenir son développement sur le long terme.

L'Assemblée Générale a approuvé la distribution d'un dividende de 1 € par action. Sa mise en paiement interviendra à partir du 14 septembre 2018. Ce dividende confirme l'excellente santé financière de COIL alors que la société retourne en 2018 à des niveaux d'investissements (« capex ») plus normatifs de l'ordre de 1,5 M€ par an. Il s'inscrit également dans le cadre d'une politique de distribution régulière.

L'Assemblée Générale a également approuvé la nomination en qualité de membre indépendant du Conseil d'administration de Monsieur Tom Frost pour une durée de six ans. Compte tenu de son importante expertise en stratégie de financement des petites et moyennes entreprises, sa nomination permet de renforcer les compétences du conseil d'administration pour soutenir le déploiement de la stratégie internationale de COIL et assurer un développement efficace dans la durée.

À l'issue de cette nomination, le Conseil d'administration de COIL est désormais composé de 4 membres fortement expérimentés, dont 2 indépendants.

Prochain rendez-vous

- 19 juillet 2018 : chiffre d'affaires du premier semestre 2018



COIL est le plus grand anodiseur au monde pour les secteurs du bâtiment et de l'industrie.

L'anodisation est un procédé électrochimique (électrolyse) qui développe à la surface de l'aluminium une couche d'oxyde naturelle, protectrice et présentant la faculté de pouvoir être colorée. Elle octroie au métal une meilleure résistance à la corrosion et/ou renforce ses qualités fonctionnelles.

L'anodisation préserve toutes les propriétés naturelles et écologiques de l'aluminium ; il conserve sa forte rigidité et son excellent rapport force/poids, ses propriétés non-magnétiques, sa résistance exceptionnelle à la corrosion sans aucun impact sur la totale recyclabilité du métal.

L'aluminium anodisé est utilisé à travers un nombre varié d'applications : architecture, design, industrie ou automobile.

Euronext Growth Paris
Isin : BE0160342011 - ALCOI
Reuters : ALCOI.PA
Bloomberg : ALCOI:FP
www.coil.be

COIL

Tim Hutton
Administrateur délégué
tim.hutton@coil.be
Tel: +32 (0)11 88 01 88

CALYPTUS

Cyril Combe
cyril.combe@calyptus.net
Tél. : +33 (0)1 53 65 68 68